



REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} TDJ du Lugdunum (GSL Villeurbanne) TDJ n° 2 du GPDJ 7 et 8 Novembre 2015



- Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD. Le présent règlement complète le règlement général des compétitions ainsi que le règlement particulier du Grand Prix Département Jeunes. La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- Le juge-arbitre sera Olivier MARTIN.
- Le tournoi est autorisé par la FFBaD autorisation n° en cours, et ouvert à tous les licenciés FFBaD du Rhône, dans les catégories U11, U13, U15 et U17, classés ou non.
- Tous les joueurs participant au tournoi doivent être en règle avec la FFBaD et doivent être en possession de leur licence fédérale au moment du tirage au sort.
- Les joueurs peuvent s'inscrire dans une catégorie d'âge (de sa catégorie ou supérieure) par journée, mais ne peuvent pas disputer 2 tableaux identiques. Les tableaux SH et SD sont ouverts aux catégories U15 et U17, les tableaux DH et DD aux catégories U11 et le tableau DMx à la catégorie U13. Les tableaux pourront être divisés en plusieurs catégories (Elite, Espoir, Open) suivant le nombre d'inscrits (cf règlement GPDJ). Les matchs des catégories U15 et U11 se joueront le samedi 7 Novembre 2015 et les matchs des catégories U17 et U13 le dimanche 8 Novembre 2015.
- Les tableaux seront constitués avec une 1^{ère} phase en poules, suivie d'une 2^{ème} phase en élimination directe ou d'une poule unique de 5 selon les séries. **Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**
- Les joueurs autorisés à jouer dans les tableaux Elite, Espoir ou Open ainsi que les têtes de séries seront désignés par le juge-arbitre et le comité d'organisation à l'aide du CPPH de la FFBaD au 1^{er} Novembre 2015.
- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment par décision du juge-arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être annoncés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra en informer le juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
- Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire ou suspendu par la FFBaD ne peut s'inscrire à ce tournoi. Il est seul responsable des risques qu'il encoure en cas de non-respect de ce point.
- Tout joueur devra, **dès son arrivée**, se présenter à la table de pointage.
- Le temps de repos minimum entre deux matches est fixé à 20 minutes. (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Le temps de repos pourra être réduit avec l'accord du responsable du joueur. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au juge-arbitre. Il le fera néanmoins sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. Les joueurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou d'un responsable du club.
- Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les arbitres ou Top Gones souhaitant officier sont invités à se faire connaître auprès du juge arbitre. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre pour résoudre le problème existant. .
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boissons, serviette, ...). Les joueurs auront le droit de quitter le terrain uniquement lors des pauses à 11 et entre chaque set.
- Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les « Babolat 2 ».

- Après l'annonce de leur match, les joueurs auront 3 minutes pour se préparer et effectuer le test des volants. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- Le plateau de jeu est réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, et aux joueurs. La structure du gymnase ne permettant pas d'installer des chaises de coach, le coaching n'est pas autorisé entre les points, mais sera possible à la pause des 11 points et entre les sets, en respectant la limite de 2 personnes par demi-terrain.
- Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé « let » au service une fois et « faute » en cours de jeu.
- Le Groupe Sportif Lugdunum de Villeurbanne décline toute responsabilité en cas de vol, perte, d'incident ou d'accident en dehors des matchs.
- Il est demandé d'être vigilant quant à la propreté de la salle (vestiaires, douches, toilettes, utilisation des poubelles).
- Les inscriptions devront être envoyées avec le règlement avant **le 30 octobre 2015** au plus tard à l'adresse suivante : « Marc WARENGHEM – 7 rue Maurice MOISSONNIER – 69120 VAULX-EN-VELIN » renseignements par email : bad.lugdunum+tdj@gmail.com Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
- Tout joueur déclarant forfait après la date du tirage au sort devra justifier de ce dernier par courrier à : Ligue Rhône Alpes badminton - 37, route du Vercors - 38500 St Cassien ou liguebad.ra@gmail.com au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition sous peine de sanction fédérale.
- Les convocations seront transmises par courriel aux responsables des clubs (via l'adresse indiquée lors de l'inscription).
- **Contestations** : Toute contestation durant un match devra être présentée au juge-arbitre par le joueur concerné. **Dans tout autre cas, seul le responsable d'un club** pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge-arbitre. Toute contestation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Un photographe arpentera le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi. Tout joueur inscrit donne autorisation, de façon tacite, à la diffusion de son image à titre gratuit, sur tous supports. Dans le cas contraire il devra impérativement en informer la direction du tournoi.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi en observant ce règlement et en respectant les décisions du juge-arbitre.

Olivier MARTIN

Le 01/10/2015

